

# Ceci est votre avis d'évaluation foncière 2024

## Passez en revue votre évaluation 2024

Prenez un moment pour examiner attentivement votre évaluation foncière 2024 fournie au recto de cet avis. Elle reflète la valeur marchande de votre propriété au 1er juillet 2023 et les caractéristiques et l'état de la propriété au 31 décembre 2023. L'évaluation foncière sert à calculer votre impôt foncier annuel. La facture vous est ensuite envoyée par la poste au printemps.

## Découvrez comment votre propriété est évaluée



La valeur de votre propriété est déterminée par les ventes de propriétés ayant des caractéristiques similaires à celles vendues à Calgary. Nos évaluateurs tiennent également compte des caractéristiques uniques de votre propriété, comme les suivantes :

- Emplacement
- Qualité
- Taille du bâtiment
- Âge
- Taille du lot
- Rénovations
- Influences (vue, circulation, espaces verts, etc.)

La recherche d'évaluation permet aux propriétaires d'accéder en ligne à des informations plus détaillées sur leur évaluation foncière. Connectez-vous à votre compte sécurisé pour :

- Vérifier l'exactitude des détails de votre logement.
- Rechercher des propriétés comparables pour assurer la justice et l'équité.
- Rechercher des ventes de propriétés similaires dans la région.

Les propriétaires peuvent accéder à des informations sur la façon dont leur évaluation a été préparée, notamment des résumés d'autres évaluations foncières à Calgary, conformément aux articles suivants du Municipal Government Act (loi sur les administrations municipales) : 299/299.1 et 300/300.1. Pour ce faire, connectez-vous en toute sécurité à votre compte de recherche d'évaluation. Vous trouverez un formulaire de demande d'informations d'évaluation en ligne.

## Questions sur votre évaluation foncière 2024

**Tél. :**  
**403 268-2888**  
(du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30)

**En ligne :**  
[calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment)

**Malentendants :**  
Composez le 711 pour demander la communication appropriée au 403 268-2888

**En personne :**  
Composez le 403 268-2888 pour prendre un rendez-vous.

**Courrier :**  
Calgary (8002)  
Case postale 2100, Stn. M, Calgary (Alberta) T2P 2M5

La période d'examen par le client correspond au temps dont vous disposez pour examiner votre évaluation foncière 2024 et vous assurer de son exactitude. Si vous avez des questions, notre site Web contient des informations qui peuvent vous aider. Ou, au besoin, contactez-nous avant la fin de la période d'évaluation du client pour que votre évaluation soit examinée.

**Déclarer le soutien scolaire dont je bénéficie :**  
[calgary.ca/schoolsupport](http://calgary.ca/schoolsupport)  
ou appelez le 311

**Modifiez votre adresse postale avec les titres fonciers de l'Alberta :**  
Appelez le 780 427-2742  
Numéro sans frais en Alberta : composez d'abord le 310-0000  
Visitez [alberta.ca/land-titles](http://alberta.ca/land-titles)

### Comprendre le lien entre l'évaluation foncière et l'impôt foncier

L'évaluation foncière est un mécanisme de distribution de l'impôt foncier. Le montant de votre impôt foncier est établi en fonction des besoins budgétaires de la ville et de la province, multipliés par la part qui vous est attribuée. Votre part est déterminée par la valeur de la propriété que vous possédez à Calgary, qui est votre évaluation foncière chaque année.

### Facteurs influençant votre impôt foncier :

**Modifications de la valeur évaluée :**  
Si la valeur imposable de votre propriété augmente ou diminue plus que le changement typique pour votre catégorie de propriété (résidentielle, non résidentielle).

**Besoins budgétaires :** Changements dans les besoins budgétaires de la ville ou de la province pour fournir des services.

**Ajustements de la répartition fiscale :** Ajustements dirigés de la répartition des impôts municipaux entre les catégories résidentielle et non résidentielle.

Estimez votre part d'impôts à l'aide de notre calculateur d'impôts en ligne



Pour faciliter l'établissement de votre budget, payez votre impôt foncier chaque mois. Inscrivez-vous au plan de paiement d'impôt par acomptes provisionnels (TIPP)



**Dépôt d'une plainte auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)**  
**Les propriétaires peuvent déposer une plainte auprès de la CRÉF avant la date limite pour déposer une plainte figurant en première page du présent avis.** Le formulaire de plainte, le formulaire d'autorisation de l'agent de plainte et plus d'informations sont disponibles à [calgaryarb.ca](http://calgaryarb.ca) ou au 403.268.5858.



**Participez au concours Go Paperless!** Faites un choix écologique en passant à eNotice.

En savoir plus sur [calgary.ca/assessment](http://calgary.ca/assessment)